

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MANICOUAGAN, tenue le mercredi 15 avril 2020 à 15 h 08 par visioconférence, à huis clos.**

**SONT PRÉSENTS :**

M.	Marcel Furlong	Préfet
M.	Étienne Baillargeon	Maire de Baie-Trinité
M.	Jean-Yves Bouffard	Maire de Godbout
M.	Steeve Grenier	Maire de Franquelin
M.	Yves Montigny	Maire de Baie-Comeau
M.	Normand Morin	Maire de Pointe-Lebel
M.	Serge Deschênes	Maire de Pointe-aux-Outardes
M.	Yoland Émond	Maire de Chute-aux-Outardes
M.	Joseph Imbeault	Maire de Ragueneau
M <sup>me</sup>	Lise Fortin	Directrice générale et secrétaire-trésorière
M <sup>me</sup>	Catherine Martel	Directrice administrative

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Marcel Furlong, préfet, procède à l'ouverture de la séance à 15 h 08 et le quorum est constaté.

Rés. 2020-63

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière en enlevant :

5.11) Autorisation de signature - Protocole d'entente relatif à la tarification de la Municipalité de Ragueneau pour un service de gestion des matières résiduelles

Les affaires nouvelles sont fermées.

Rés. 2020-64

**3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2020**

Sur motion de monsieur Serge Deschênes, il est proposé et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2020.

Rés. 2020-65

**4. DÉPÔT ET LECTURE ET DE LA CORRESPONDANCE**

Sur motion de monsieur Steeve Grenier, il est proposé et unanimement résolu d'accepter le dépôt de la correspondance figurant sur la liste 2020-04.

**5. AFFAIRES COURANTES**

Rés. 2020-66

**5.1 Séance ordinaire tenue à huis clos**

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC siège en séance ordinaire ce 15 avril 2020 par voie de visioconférence;

CONSIDÉRANT que sont présents par visioconférence, le préfet de la MRC, monsieur Marcel Furlong, ainsi que messieurs les maires Étienne Baillargeon, Steeve Grenier, Yves Montigny, Normand Morin, Serge Deschênes, Yoland Émond et Joseph Imbeault;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire Jean-Yves Bouffard participe par conférence téléphonique;

CONSIDÉRANT qu'assistent également à la séance, par voie de visioconférence : la directrice générale et secrétaire-trésorière, la directrice administrative, Mme Charlotte Paquet et M. Marc-André Hallé, journalistes;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, lequel a été renouvelé à quelques reprises depuis;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population et des membres du conseil que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique et visioconférence.

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil puissent y participer par conférence téléphonique et visioconférence.

Rés. 2020-67 **5.2 Autorisation du paiement des comptes - Mars 2020**

Sur motion de monsieur Joseph Imbeault, il est proposé et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes de la MRC de Manicouagan et de l'aéroport de Baie-Comeau pour un montant total de 477 285,18 \$ pour le mois de mars 2020.

Rés. 2020-68 **5.3 Fermeture des bureaux de la MRC**

CONSIDÉRANT la déclaration d'état d'urgence sanitaire prévue par le décret no 177-2020 du 13 mars 2020;

CONSIDÉRANT la directive émise par le gouvernement du Québec le 24 mars 2020 sommant les entreprises non essentielles à fermer leurs portes.

Sur motion de monsieur Normand Morin, il est proposé et unanimement résolu que le conseil entérine la fermeture du bureau de la MRC de Manicouagan au public rétroactivement au 17 mars 2020, ainsi que la suspension des activités non essentielles de la MRC à compter du 24 mars 2020, et ce, pour une période indéterminée.

Rés. 2020-69 **5.4 Modification du taux d'intérêt et montant de pénalité - TNO**

CONSIDÉRANT la déclaration d'état d'urgence sanitaire prévue par le décret no 177-2020 du 13 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'article 25 du règlement 2019-04, lequel prévoit que le taux de pénalité est fixé à 5 % par année selon l'article 250.1 de la Loi sur la fiscalité municipale et le taux d'intérêt à 10 % annuellement conformément à l'article 981 du Code municipal et que ceux-ci deviennent exigibles à l'échéance de chacun des comptes de taxes.

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu que :

Les taux d'intérêt et de pénalité du règlement 2019-04 sont suspendus et sont fixés à « 0 % » pour l'exercice financier 2020, et ce, jusqu'au 31 mai 2020;

La présente résolution ne s'applique pas aux arrérages antérieurs à 2020 et prend effet depuis le 27 mars 2020.

Rés. 2020-70 **5.5 Demande de financement - Corporation Sainte-Amélie**

CONSIDÉRANT que l'église Sainte-Amélie est un bâtiment patrimonial qui nécessite de nombreux travaux de conservation;

CONSIDÉRANT la demande de financement de la Corporation Sainte-Amélie datée du 25 février 2020.

Sur motion de monsieur Joseph Imbeault, il est proposé et unanimement résolu :

Que la MRC de Manicouagan accepte de verser un montant de 75 000 \$ à la Corporation Sainte-Amélie, lequel montant devra servir exclusivement à la réalisation des travaux d'immobilisations majeurs;

Que cette aide financière soit versée sur trois (3) ans, soit 2020, 2021 et 2022, pour un montant de 25 000 \$ par année;

Que la directrice générale soit autorisée à approprier ces argents à même les redevances sur les ressources naturelles.

Rés. 2020-71 **5.6 Certificat de conformité - Autorisation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Ville de Baie-Comeau**

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Manicouagan est en vigueur sur le territoire de la Ville de Baie-Comeau;

CONSIDÉRANT qu'en date du 16 mars 2020, la Ville de Baie-Comeau a adopté la résolution 2020-107 concernant l'autorisation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Lots 5 770 507, 5 770 508 et 5 770 509;

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'article 145.38 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme précisent que les articles 137.2 à 137.5 s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à l'égard de la résolution par laquelle le conseil municipal accorde une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT que les articles 137.2 et 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme obligent les municipalités locales à soumettre à la MRC pour analyser leur conformité eu égard aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire :

1° tout règlement qui modifie ou remplace le règlement de zonage, de lotissement ou de construction;

2° l'un ou l'autre des règlements prévus aux sections VII à XI et XIII du CHAPITRE IV et à l'article 116;

3° tout règlement qui modifie ou remplace un règlement visé au paragraphe 2°

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'étude de la résolution 2020-107 de la Ville de Baie-Comeau, le conseil de la MRC de Manicouagan est d'avis que cette résolution est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire pour la résolution 2020-107 de la Ville de Baie-Comeau;

Le tout selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Rés. 2020-72 **5.7 Comité de transition de la Corporation des services universitaires secteur ouest Côte-Nord**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution 2017-245, monsieur Yves Montigny a été nommé représentant de la MRC à la Corporation des services universitaires secteur ouest Côte-Nord (CSUSOCN);

CONSIDÉRANT la dissolution de la CSUSOCN et la constitution du Comité de transition de la CSUSOCN.

Sur motion de monsieur Steeve Grenier, il est proposé et unanimement résolu de procéder à la nomination de monsieur Yves Montigny comme représentant de la MRC au Comité de transition de la CSUSOCN.

Rés. 2020-73 **5.8 Nomination des représentants du Comité multiressources**

CONSIDÉRANT que certains postes sont à pourvoir au sein du Comité multiressources.

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu que le conseil des maires nomme les représentants suivants au Comité multiressources :

Secteur environnement	Édith Bergeron
Secteur industriel	Judith Gagné
Secteur agricole	Daniel Harvey

Rés. 2020-74 **5.9 Autorisation de signature – Convention de modification / Programme Mobilisation-Diversité**

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité intervenue le 1<sup>er</sup> octobre 2019 entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC de Manicouagan;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prolonger, pour une période additionnelle de six (6) mois, ladite convention d'aide financière d'une durée initiale d'un an, et ce, afin d'assurer la poursuite du projet Manicouagan Interculturelle jusqu'au lancement du nouveau programme d'aide du MIFI;

CONSIDÉRANT que le MIFI et la MRC de Manicouagan contribuent à parts égales au financement de Manicouagan Interculturelle dont l'aide complémentaire totalise 64 196 \$ pour six (6) mois;

CONSIDÉRANT la convention de modification à la convention d'aide financière à intervenir entre le MIFI et la MRC de Manicouagan.

Sur motion de monsieur Étienne Baillargeon, il est proposé et unanimement résolu :

Que la MRC de Manicouagan contribue financièrement au projet et ce, à même l'enveloppe 2020-2021 du FRR Volet 2 au montant de 32 098 \$;

Que le préfet, M. Marcel Furlong, soit autorisé à signer la convention de modification à la convention d'aide financière permettant la prolongation pour une période de six (6) mois, soit du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2020;

Que la directrice générale, Mme Lise Fortin, représente l'organisme pour l'application de l'entente et la réalisation du projet.

Rés. 2020-75 **5.10 Avenant - Entente de délégation FSDCS / ID Manicouagan**

CONSIDÉRANT l'avenant à l'Entente sectorielle pour le soutien au développement des communautés en santé intervenue entre le MAMH, le CISSS de la Côte-Nord, le ministre responsable de la Condition féminine et la MRC de Manicouagan, le 11 mars 2020, afin d'intégrer la participation du Secrétariat à la condition féminine;

CONSIDÉRANT que la MRC de Manicouagan a signé, le 22 octobre 2018, une entente de délégation confiant la gestion de ladite entente sectorielle à ID Manicouagan;

CONSIDÉRANT qu'un avenant à l'entente de délégation doit intervenir avec ID Manicouagan.

Sur motion de monsieur Yves Montigny, il est proposé et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale, madame Lise Fortin, à signer l'avenant à l'entente de délégation à intervenir entre les parties.

**5.11 Autorisation de signature - Protocole d'entente relatif à la tarification de la Municipalité de Ragueneau pour un service de gestion des matières résiduelles**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Rés. 2020-76 **5.12 Autorisation de signature - programme Aide d'urgence aux PME**

CONSIDÉRANT la situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le gouvernement rend disponible, par le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, une enveloppe de 607 406 \$ qui sera versée sous forme de prêt sans intérêt à la MRC;

CONSIDÉRANT que ce programme vise à soutenir, pour une période limitée, les entreprises admissibles qui éprouvent des difficultés financières en raison de la COVID-19 et qui ont besoin de liquidités d'un montant inférieur à 50 000 \$;

CONSIDÉRANT que la MRC a confié la gestion du Fonds local d'investissement à ID Manicouagan et qu'il y a lieu de lui confier la gestion dudit programme d'aide d'urgence;

CONSIDÉRANT le contrat de prêt à intervenir entre le Gouvernement du Québec et la MRC de Manicouagan.

Sur motion de monsieur Joseph Imbeault, il est proposé et unanimement résolu que le préfet, monsieur Marcel Furlong, soit autorisé à signer le contrat de prêt à intervenir relativement au programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

Que la MRC de Manicouagan délègue la gestion et l'administration dudit programme à ID Manicouagan et que la directrice générale, madame Lise Fortin, soit et est autorisée à signer l'entente à intervenir à cet effet.

Rés. 2020-77 **5.13 Autorisation de signature - Entente de délégation relative à l'aide reçue de la FLAC**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) et la MRC de la Haute-Côte-Nord, agissant à titre de fiduciaire dans le cadre de l'entente de partenariat de la Table-santé-qualité de vie de la Côte-Nord (TSQvie-09);

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat intervenue entre les six (6) MRC de la Côte-Nord et la TSQvie-09 dont le but est de soutenir les territoires de MRC pour favoriser le développement social et des communautés selon les priorités et enjeux respectifs, afin d'améliorer la santé et la qualité de vie de tous les Nord-Côtiers;

CONSIDÉRANT l'Entente de délégation concernant l'aide financière accordée par la FLAC dans le cadre de l'Entente de partenariat de la Table santé et qualité de vie de la Côte-Nord.

Sur motion de monsieur Yves Montigny, il est proposé et unanimement résolu :

Que la MRC de Manicouagan accepte que la MRC de la Haute-Côte-Nord agisse à titre de MRC délégataire désignée auprès de la FLAC et coordonne la gestion de l'entente pour les six (6) MRC délégataires;

Que le préfet, monsieur Marcel Furlong, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC de Manicouagan, l'entente de délégation concernant l'aide financière accordée par la FLAC dans le cadre de l'Entente de partenariat de la Table santé et qualité de vie de la Côte-Nord.

## **6. AVIS DE MOTION**

### **6.1 Règlement 2020-02 relatif à la gestion contractuelle**

Le représentant de la ville de Baie-Comeau, monsieur Yves Montigny, donne avis de motion de l'adoption, à une séance ultérieure de ce conseil, d'un règlement portant le numéro 2020-02 relatif à la gestion contractuelle;

Le projet de règlement est déposé aux membres du conseil et demande de dispense de lecture du règlement lors de son adoption est faite par le proposeur.

**6.2 Règlement 2020-03 modifiant le règlement 2019-04 pour déterminer les taux de taxes municipales et tarifs pour tous les immeubles situés sur le territoire non organisé et l'imposition de taxes de comté pour toutes les municipalités de la MRC de Manicouagan pour l'exercice financier 2020**

Le représentant de la municipalité Chute-aux-Outardes, monsieur Yoland Émond, donne avis de motion de l'adoption, à une séance ultérieure de ce conseil, d'un règlement portant le numéro 2020-03 modifiant le règlement 2019-04 pour déterminer les taux de taxes municipales et tarifs pour tous les immeubles situés sur le territoire non organisé et l'imposition de taxes de comté pour toutes les municipalités de la MRC de Manicouagan pour l'exercice financier 2020.

Le projet de règlement est déposé aux membres du conseil et demande de dispense de lecture du règlement lors de son adoption est faite par le proposeur.

**7. AFFAIRES NOUVELLES**

Les affaires nouvelles sont fermées.

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les journalistes, présents par visioconférence, posent des questions sur les sujets suivants :

- Programme d'aide d'urgence aux PME
- Convention de modification / Programme mobilisation diversité
- Comité de transition de la corporation des services universitaires du secteur ouest de la Côte-Nord
- Période de déconfinement qui approche (réouverture de certaines entreprises) vision de M. Furlong
- Région peu touchée par la COVID-19; est-ce que cela va nous permettre d'entamer le déconfinement plus rapidement que les autres régions?

Rés. 2020-78 **9. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur motion de monsieur Steeve Grenier il est proposé et unanimement résolu que la séance soit levée à 15 h 41.

---

MARCEL FURLONG  
PRÉFET

---

LISE FORTIN  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE



En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.

---

MARCEL FURLONG  
PRÉFET

---

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MANICOUAGAN**

**768, RUE BOSSÉ, BAIE-COMEAU (QUÉBEC) G5C 1L6**

---

**ORDRE DU JOUR**

**SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 15 AVRIL 2020 À 15 H 08  
TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE**

---

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2020**
- 4. DÉPÔT ET LECTURE ET DE LA CORRESPONDANCE**
- 5. AFFAIRES COURANTES**
  - 5.1.** Séance ordinaire tenue à huis clos
  - 5.2.** Autorisation du paiement des comptes - Mars 2020
  - 5.3.** Fermeture des bureaux de la MRC
  - 5.4.** Modification du taux d'intérêt et montant de pénalité - TNO
  - 5.5.** Demande de financement - Corporation Sainte-Amélie
  - 5.6.** Certificat de conformité - Autorisation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Ville de Baie-Comeau
  - 5.7.** Comité de transition de la Corporation des services universitaires secteur ouest Côte-Nord
  - 5.8.** Nomination des représentants du Comité multiressources
  - 5.9.** Autorisation de signature – Convention de modification / Programme Mobilisation-Diversité
  - 5.10.** Avenant - Entente de délégation FSDCS / ID Manicouagan
  - 5.11.** Autorisation de signature - Protocole d'entente relatif à la tarification de la Municipalité de Ragueneau pour un service de gestion des matières résiduelles

**5.12.** Autorisation de signature - programme Aide d'urgence aux PME

**5.13.** Autorisation de signature - Entente de délégation relative à l'aide reçue de la  
FLAC

**6. AVIS DE MOTION**

**6.1.** Règlement 2020-02 relatif à la gestion contractuelle

**6.2.** Règlement 2020-03 modifiant le règlement 2019-04 pour déterminer les  
taux de taxes municipales et tarifs pour tous les immeubles situés sur le  
territoire non organisé et l'imposition de taxes de comté pour toutes les  
municipalités de la MRC de Manicouagan pour l'exercice financier 2020

**7. AFFAIRES NOUVELLES**

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**9. CLÔTURE DE LA SÉANCE**